



COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 27 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire.

**Présidence :** Mme Sonia BRAU, Maire

**Présents :** Mme BRAU Sonia, M. SAMAMA Joseph, Mme DUCHON Lydie, M. LANCELIN Henri, Mme MARVIN Sophie, M. de NAZELLE Jérôme, Mme BARRÉ Anne, M. DANTAS Isidro, Mme KHALDI Olga, M. BOIRE Vladimir, Mme BULLIER Jessica, M. JOURDAN Yves, Mme Virginia DA SILVA, M. DEGROOTE Georges, Mme ROUSSEAU Marie-Laure, M. CREMER Etienne, Mme GRATECAP Karine, M. BELLOTTI Cédric, Mme LACROIX Graziella, M. PERUCH Stéphane, M. CLAIREMBAULT Freddy, Mme QUINTARD Joselyne, M. Vincent VICTOR, Mme DOUET Flore, M. ANELLI Dominique, M. BELKACEM Mehdi, Mme DULONGPONT Lydie, M. CAPRONI Christophe, Mme DELARUE Camille, M. PRUDENT Jérôme, Mme BENHEMMA Sandra

**Absents excusés :** Mme SANDRIN Clara pouvoir à M. Joseph SAMAMA, Mme LAMARRE Maggy pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme RAZIK Sophie pouvoir à M. Christophe CAPRONI, M. GHERRAS Bilal pouvoir à M. Mehdi BELKACEM.

**Secrétaire :** M. Vladimir BOIRE

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
35	31	35

Réf : 2026/05/3-2 - **OBJET : Convention de mécénat dans le cadre de l'organisation du Cyr'Athlon 2026**

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2121-29 et L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 238 bis du Code Général des Impôts,

Vu l'organisation par la commune de Saint-Cyr-l'École de la 2<sup>ème</sup> édition du Cyr'Athlon du 22 au 26 juin 2026, sur le territoire communal,

Considérant la proposition d'action de mécénat de la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – ILE-DE-FRANCE, qui souhaite contribuer au bon déroulement de cette manifestation sportive,

Agg. de réception en préfecture  
078-217805458-20260527-2026-05-04-2-DE  
Date de réception en préfecture : 03/06/2026

Il est proposé à l'assemblée communale de donner son accord pour accepter la proposition d'action de mécénat en faveur de la commune, se traduisant par la prise en charge, par la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – ILE-DE-FRANCE, du financement des tee-shirts offerts à l'ensemble des élèves participant au Cyr'Athlon 2026, pour un montant de de 2 500 euros HT (3 000 euros TTC), conformément au devis n°20260511-139 du 11 mai 2026, et d'habiliter Madame le Maire à signer la convention de mécénat afférente avec la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – ILE-DE-FRANCE.

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

### DELIBERE

**Article 1 : Accepte par 34 voix pour et 1 abstention (Mme Lydie DULONGPONT)** la proposition d'action de mécénat en faveur de la commune, se traduisant par la prise en charge, par la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – ILE-DE-FRANCE, du financement des tee-shirts offerts à l'ensemble des élèves participant au Cyr'Athlon 2026, dans les conditions susvisées.

**Article 2 : Habilité** le Maire à signer avec la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – ILE-DE-FRANCE, la convention de mécénat afférente, suivant le modèle ci-joint.

Pour extrait certifié conforme et publié en ligne le : **- 3 JUIN 2026**

**Sonia BRAU**

Maire



Sonia BRAU

**Vladimir BOIRE**

Secrétaire de séance



Signé électroniquement par :  
Vladimir BOIRE

Le 2 juin 2026